



COMMUNE DE SAVIGNY

Préavis de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

06/2016

**Demande de crédit pour la réfection de la route
d'Oron, ainsi que l'aménagement d'une bande mixte
cyclable et piétonne**

Réf. : TR 1980

I:\4-travaux\classement\1980\Preavis\Preavis_06-2016.docx

Savigny, le 15 juillet 2016

TABLE DES MATIERES

1. Motivation et fondement du projet.....	3
1.1 Préambule.....	3
1.2 Collaboration avec le canton.....	4
1.3 Objectifs du projet	4
1.3.1 Sécurité des cyclistes et des piétons.....	4
1.3.2 Réfection de la chaussée.....	4
1.3.3 Evacuation des eaux.....	4
1.4 Etat de la route d'Oron.....	5
2. Projet.....	5
2.1 Etude.....	5
2.2 Démarches coordonnées.....	5
2.3 Consultation préalable des propriétaires riverains.....	5
2.4 Descriptif.....	6
2.4.1 Chaussée avec bande mixte cyclable et piétonne.....	6
2.4.2 Evacuation des eaux claires.....	7
2.4.3 Evacuation des eaux usées.....	7
2.4.4 Utilisation de la fouille à d'autres fins.....	7
3. Coût des travaux.....	8
3.1 Décompte.....	8
3.2 Subvention.....	9
4. Servitudes et emprises.....	9
5. Procédure.....	9
5.1 Examen préalable.....	9
5.2 Enquête publique.....	10
6. Crédit.....	10
6.1 Montant du crédit.....	10
6.2 Amortissement.....	10
6.3 Charges d'exploitation.....	10
6.4 Financement.....	10
6.5 Commission des finances.....	10
7. Conclusions.....	11

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre adoption le projet de réfection de la route d'Oron, comprenant l'aménagement d'une bande mixte cyclable et piétonne en amont, ainsi que de solliciter un crédit de CHF 780'000.00 pour la réalisation de ces travaux.

1. Motivation et fondement du projet

1.1 Préambule

Depuis quelques années, notre commune mène une politique de sécurisation des cheminements piétonniers dans les zones constructibles.

Dans ce contexte, les ouvrages suivants ont récemment été réalisés :

Lieu	Objet	Année	Crédit	Préavis
Route de Pré la Pierre	Trottoir et route + conduite eau potable	2010	708'000	02/2010
Route du Grenet	Trottoir et route	2014	1'149'000	14/2013
Route de la Roche	Trottoir et route + conduite eau potable	2015	1'025'000	06/2015

Selon le programme d'intention défini par la Municipalité en 2009 (cf. rapport de gestion 2009 du 23 avril 2010), deux autres cheminements piétonniers avaient encore été qualifiés de prioritaires, soit :

- Route des Miguettes env. 500 mètres
- Chemin des Humberts jusqu'à la route de Pierre-Ozaire env. 520 mètres

Cela étant, il incombe à la Municipalité d'appréhender de tels projets en relation avec les ressources financières communales, l'opportunité de travaux entrepris dans un secteur par la commune elle-même, le canton ou des privés et le développement territorial de la zone considérée. En l'espèce et vu que l'étude de l'urbanisation du quartier de la Porat a dû être suspendue en raison des limitations légales introduites en matière d'aménagement du territoire, la construction d'un trottoir à la route des Miguettes ne peut pas être concrétisée plus avant, dans un contexte dont on ne connaît pas aujourd'hui les contours. En revanche, d'autres projets et circonstances se sont présentés, notamment à la route du Grenet, à la route de la Roche et maintenant à la route d'Oron, dont il a été essentiel d'analyser la pertinence d'y associer un développement responsable, adéquat et rationnel de nos infrastructures.

C'est ainsi qu'en 2015, en relation avec le projet du canton décrit sous chiffre 1.2 ci-après, nous avons porté la réfection de la route d'Oron, comprenant l'aménagement d'un cheminement piétonnier, au Plan financier et inventaire des travaux et équipements – Années 2010-2019 du 13 août 2015 (annexe au préavis n° 11/2015 – Arrêté d'imposition pour les années 2016-2017), pour une réalisation en 2016.

1.2 Collaboration avec le canton

En 2014 et 2015, le canton nous a fait part de son projet de réhabilitation de la route cantonale 701-B-P avec création d'une bande cyclable à la montée, soit le tronçon cantonal de la route d'Oron, depuis le giratoire des Deux Ponts à Forel (Lavaux) et ce, jusqu'à l'entrée de localité de Savigny. Il s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés à la même période sur l'axe giratoire des Deux Ponts – Mollie-Margot (route de Mollie-Margot, RC 639 C-S).

Dans le souci d'une réflexion proactive et coordonnée, prévue d'ailleurs par l'article 10 de la Loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), nous avons entrepris l'étude de la réfection du tronçon communal de la route d'Oron, depuis l'entrée de localité (panneau 50 km/h) jusqu'au garage de Savigny (carrefour des Alpes), avec création d'un cheminement piétonnier et cyclable en prolongement de celui du canton. Une telle planification groupée avec l'Etat procure des avantages non négligeables, notamment sur le plan financier (installation de chantier, rabais de quantité).

Du 11 décembre 2015 au 18 janvier 2016, le canton a soumis à l'enquête publique les travaux du tronçon routier hors traversée des localités de Forel (Lavaux) et Savigny.

1.3 Objectifs du projet

1.3.1 Sécurité des cyclistes et des piétons

L'aménagement proposé s'inscrit dans la continuité du projet cantonal.

1.3.2 Réfection de la chaussée

La structure de la route présente de multiples signes de faiblesse et de vétusté ; elle doit être assainie et renforcée notamment sur la partie centrale. En effet, elle est classée route d'approvisionnement de type 1 (capacité de charge totale : 480 tonnes) et empruntée par les transports exceptionnels, ainsi que publics.

Par ailleurs, la création d'une bande mixte et piétonne ne peut pas être envisagée sans le réaménagement de la chaussée, dont la largeur est variable et le profil très irrégulier.

1.3.3 Evacuation des eaux

Les canalisations existantes d'eaux claires et usées seront remplacées et redimensionnées pour répondre aux besoins du nouvel aménagement, des constructions réalisées ces dernières années dans le secteur (immeubles des Alpes, villas contiguës du chemin des Colombettes, villas et appartements de la route de Chexbres et du quartier d'En Brit, etc.) et au développement projeté au centre du village (périmètre du magasin COOP).

1.4 Etat de la route d'Oron

Une expertise de la chaussée a été réalisée sur le tronçon cantonal, dans le but d'analyser la qualité des matériaux, la présence de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), etc.

Elle a mis en évidence des teneurs en HAP excessives dans les enrobés après les 10 premiers centimètres d'épaisseur. Dans la mesure où les résultats de ces analyses sont homogènes et que la route d'Oron est la prolongation du tronçon cantonal, il a été considéré qu'ils pouvaient être appliqués par analogie au tronçon communal, sur lequel une expertise est réservée, en cas d'adoption du présent projet, pour affiner les teneurs en HAP.

Au vu de ce constat et sous réserve encore de l'expertise complémentaire, le rabotage de la chaussée nécessaire au reprofilage optimal de la route sera limité à 8 cm d'épaisseur, afin de limiter l'extraction d'enrobés contenant des HAP et par conséquent les coûts élevés de leur évacuation en décharge bioactive.

2. Projet

2.1 Etude

Nous avons analysé différentes variantes susceptibles de répondre aux objectifs du projet et à la coordination avec les propriétés privées jouxtant la route, tout en respectant les principes de la proportionnalité et de l'équilibre financier.

Dans le cadre de cet examen, la solution d'un trottoir mixte piéton et cyclable d'une largeur de 2.20 m a été étudiée de plusieurs manières ; son coût supplémentaire, d'un montant d'environ CHF 110'000.00 par rapport au projet proposé, conjugué avec la faible densité de l'habitat et partant de la fréquentation (une seule propriété desservie) le long du cheminement, ainsi que l'absence d'arrêt de bus dans le périmètre du réaménagement, nous ont conduits à envisager une variante plus en adéquation avec le contexte à considérer.

Nous avons par conséquent retenu une solution médiane, à savoir une bande mixte cyclable et piétonne.

2.2 Démarches coordonnées

Le projet comprend la réfection de la chaussée et la construction d'une bande mixte cyclable et piétonne ; celle-ci génère des emprises sur les propriétés privées. Elles seront traitées sous forme de droits de passage public à pied et pour mobilité douce.

La procédure y relative est soumise aux prescriptions de la Loi du 10 décembre 1991 sur les routes d'une part et de la Loi du 25 novembre 1974 sur l'expropriation d'autre part.

2.3 Consultation préalable des propriétaires riverains

Notre projet d'aménagement d'une bande mixte cyclable et piétonne sur le côté droit en montant la route d'Oron a été présenté aux propriétaires bordiers, lesquels nous ont exprimé leur satisfaction.

2.4 Descriptif

2.4.1 Chaussée avec bande mixte cyclable et piétonne

- Le projet est représenté sur le plan de situation annexé.
- La réfection de la chaussée est réalisée conjointement à la construction d'une bande mixte cyclable et piétonne. L'adaptation du profil en long de la future chaussée est limitée au strict nécessaire pour l'harmoniser avec la ligne de la bande mixte cyclable et piétonne projetée et d'adapter les dévers.
- La bande mixte cyclable et piétonne est projetée depuis l'entrée de localité (panneau 50 km/h), à droite en montant, sur une longueur de 190 m, jusqu'aux confins de la parcelle RF n° 18.
- Les caractéristiques principales des ouvrages se résument comme suit :
 - Largeur de la chaussée : 6.75 m, avec surlargeur dans les courbes
 - Longueur de la chaussée : 205 m
 - Largeur de la bande mixte : 1.50 m
 - Longueur de la bande mixte : 190 m
 - Largeur de l'accotement : 0.50 m à 1.0 m, côté gauche en montant
 - Au droit des entrées privées des parcelles RF n° 21 et 780, lignes de pavés en amont de la bande mixte cyclable et piétonne.

Les travaux à l'intérieur de la parcelle RF n° 21 ne sont pas inclus dans la présente demande de crédit et financés par le propriétaire.
 - Dispositif de collecte des eaux claires par gueulard ou grille.
 - Superstructure : enrobé d'une épaisseur de 8 cm et tapis d'une épaisseur de 3 cm.
- Eclairage public :
 - Un réseau d'éclairage public de 9 candélabres est déjà présent le long de la route d'Oron.
 - Il est cependant obsolète et sera remplacé par 10 nouveaux candélabres.
- Propriétés privées :
 - Dépose des clôtures existantes.
 - Enlèvement des haies existantes et plantation de nouvelles haies.
 - Adaptation des accès privés pour les raccorder sur le nouvel aménagement routier.

2.4.2 Evacuation des eaux claires

Le projet prévoit la remise à neuf du collecteur principal des eaux claires :

- Il sera construit en tranchée drainante pour permettre de récolter les eaux du talus et sera donc perforé en partie supérieure.
- La canalisation existante a un diamètre de 315 mm sur la plus grande partie du tracé. Dans la mesure où le projet augmente la surface de récupération des eaux de pluie et dans la perspective d'un modeste développement du territoire, la section de la nouvelle canalisation sera de 400 mm de diamètre.

2.4.3 Evacuation des eaux usées

- Le collecteur d'eaux usées existant se trouve en conflit avec la nouvelle canalisation d'eaux claires. Il sera donc reconstruit à côté et en dessous de celle-ci.
- Le diamètre actuel est compris entre 200 et 250 mm. Le diamètre du nouveau collecteur sera augmenté à 300 mm pour :
 - Soulager le collecteur d'eaux usées de la route de Chexbres qui sature et refoule en cas de fortes intempéries, au niveau de la chambre de jonction avec le collecteur d'eaux usées de la route des Miguettes, sise dans le trottoir en amont de la croisée avec la route de Lutry.
 - Anticiper et absorber le développement projeté au centre du village (voir chiffre 1.3.3 ci-dessus).

2.4.4 Utilisation de la fouille à d'autres fins

Les différents services (Romande Energie, Compagnie du gaz, Swisscom, téléseu), susceptibles d'être intéressés par la fouille ont été informés.

3. Coût des travaux

3.1 Décompte

Les principaux travaux ont fait l'objet d'appels d'offres et leurs prix sont basés sur des soumissions rentrées, tandis que les autres résultent d'une estimation établie aux prix courants du marché :

➤ Travaux de génie civil :		
– Installation de chantier	CHF	40'000
– Réfection et élargissement de la route	CHF	300'000
– Aménagement bande mixte cyclable et piétonne	CHF	40'000
➤ Collecteurs d'eaux claires et usées	CHF	134'000
➤ Eclairage public :		
– Génie civil : fouilles et socles	CHF	40'000
– Equipement : candélabres, câbles	CHF	30'000
➤ Signalisation verticale et marquage	CHF	5'000
➤ Rétablissement des propriétés privées (jardinage, haies)	CHF	10'000
➤ Travaux d'expertise de la chaussée : sondages, carottages, HAP	CHF	3'500
➤ Prestations d'ingénieur :		
– Etude 2016, dossier d'enquête, appel d'offres	CHF	8'000
– Réalisation, direction des travaux, décomptes	CHF	46'000
➤ Prestations de géomètre :		
– Levés préliminaires, implantation, mise à jour cadastre souterrain	CHF	5'000
– Plan des emprises, plan des servitudes et inscription au Registre foncier	CHF	6'500
Sous-total	CHF	668'000
➤ Divers et imprévus (env. 10 %)	CHF	66'000
Total HT	CHF	734'000
TVA 8 % sur les travaux routiers : CHF 574'000, arrondie à	CHF	46'000
TOTAL TTC	CHF	780'000

3.2 Subvention

A forme de l'article 56 de la Loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), le canton peut subventionner des travaux communaux sur des routes cantonales en traversée de localité, tels que :

- Renouvellement de la couche de roulement et du marquage routier limité à la chaussée (hors trottoir).
- Renforcement, reconstruction, aménagement et correction : couches de liaison et de base et/ou de fondation, système d'évacuation des eaux de chaussée.

Par contre, sont par exemple exclus de subventions, les élargissements pour les places de parc, les éléments de modération du trafic et les ouvrages ayant un caractère privé (accès, présélection, voie d'insertion).

Nous rappelons que le subventionnement des chantiers communaux conduits sur des routes cantonales en traversée de localité a été suspendu depuis 2003 et qu'il a récemment repris, en 2014, grâce à l'accord passé entre le Conseil d'Etat et les communes en juin 2013.

Pour le présent projet, nous avons bon espoir que le canton tienne compte des aménagements cyclables (revêtement, marquage) dans les travaux dits subventionnables.

La demande de subvention sera déposée en temps utile.

4. Servitudes et emprises

- La construction de la bande mixte cyclable et piétonne ne s'inscrit pas dans le gabarit du domaine public, c'est-à-dire entre les limites de propriété qui le définissent. Il y a donc une emprise sur des fonds privés situés en amont de la route, soit les parcelles suivantes (est-ouest) : RF n° 1097, 780, 21, 19 et 18
- Comme indiqué sous chiffre 1.6 ci-dessus, le projet a été présenté aux propriétaires bordiers concernés par l'emprise.

Dans un tel contexte, la servitude de passage public à pied et pour mobilité douce est concédée gratuitement à la commune, qui prend en charge les frais y relatifs, soit : la remise en état des terrains, le rétablissement des points limites, l'abornement et la constitution/modification des servitudes. Ces frais sont inclus dans la présente demande de crédit.

5. Procédure

5.1 Examen préalable

Le présent projet constitue un aménagement routier, soumis à la procédure prévue aux articles 3 alinéas 3 et 4, 10 alinéa 2 et 13 alinéas 1 et 3 de la Loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), renvoyant aux articles 57 à 62 de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC).

Les services de l'Etat ont délivré un préavis positif au projet en date du 29 juin 2015.

5.2 Enquête publique

Le présent projet a été soumis à l'enquête publique du 10 juin au 11 juillet 2016.

Il n'a suscité ni opposition, ni observation.

6. Crédit

6.1 Montant du crédit

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 780'000.00 TTC pour la réfection de la route d'Oron, ainsi que l'aménagement d'une bande mixte cyclable et piétonne.

6.2 Amortissement

L'amortissement est prévu sur 30 ans.

6.3 Charges d'exploitation

Il n'y a pas de charges supplémentaires d'exploitation, sauf les intérêts et l'amortissement de l'investissement, dont à déduire la subvention cantonale.

6.4 Financement

L'investissement sera financé dans un premier temps par les liquidités.

Néanmoins, nous sollicitons d'ores et déjà l'autorisation d'emprunter tout ou partie du crédit sollicité, soit au maximum la somme de CHF 780'000.00.

6.5 Commission des finances

Le rapport de la Commission des finances sera communiqué au Conseil communal.

7. Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 06/2016 du 15 juillet 2016 ;
Où le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. **D'adopter le projet de réfection de la route d'Oron, comprenant l'aménagement d'une bande mixte cyclable et piétonne, tel que décrit dans le présent préavis.**
2. **De charger la Municipalité d'adresser le dossier à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), en vue de son approbation par le département concerné, conformément aux articles 13 alinéa 3 LRou et 58 alinéas 4 et 6 LATC.**
3. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 780'000.00 TTC (sept cent huitante mille francs) pour la réalisation des ouvrages et travaux décrits dans le présent préavis.**
4. **D'admettre le mode de financement proposé.**
5. **D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.**
6. **De donner à la Municipalité les pouvoirs l'autorisant à négocier et signer tout acte en relation avec les modifications de limites de terrains, la constitution de servitudes et la modification de servitudes existantes, nécessaires à la réalisation du projet.**

Au nom de la Municipalité de Savigny
La Syndique La Secrétaire

C. Weidmann Yenny

I. Sahli

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 juillet 2016.

Délégué municipal : M. Gilbert Regamey, Municipal

Annexe : Plan de situation

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES
 DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MOBILITÉ ET DES ROUTES
 DIVISION INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE

RC 701-B-P Route d'Oron

COMMUNE DE SAVIGNY

PLAN DE SITUATION
MISE A L'ENQUETE

Dressé par :		N° d'affaire		Plan n°	
sd ingénierie		1		B 2	
Echelle: 1:200		Format: 100 x 250 mm			
Date: 01.04.2016	Des: MDA	Contr: LJ	Elément concerné		Version: initiale

Distribution autorisée par MO
 Non Oui Ouc



LEGENDE

- | Projet | Existant |
|--|------------------|
| Pavés 11/13 | Bord de chaussée |
| Bordures type "Etat de Vaud" | Cloture |
| Chaussée | Haie |
| Chaussée à raboter | |
| Bande cyclable | |
| Espace vert | |
| Terrain à aménager | |
| Accès ou cour riverain | |
| Talus en remblai | |
| Talus en déblai | |
| Mur en enrochement | |
| Garde corps | |
| Bordure avec gueulard | |
| Chambre et cadre béton préfabriqué avec gueulard | |
| Grille Eau Claire | |
| Candélabre | |
| A démolir | |